Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 022-212201065-20260706-DEL2026_77-DE

COMMUNE DE LANGUEUX
Côtes d'Armor

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
séance du 06 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le six juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Richard HAAS, Maire de la Ville de Langueux

Etaient présents Mesdames Marie-Gabrielle RAULT-NIZETTI, Sylvie GUIGNARD, Angélique STEUNOU, Francia JAFFRAIN, Noëlle LAUNAY, Maryline NIVET, Karine MACE, Mélanie FRELAUT, Laura BLEVIN, Valérie TRAISSAC, Amandine HARNAY

Messieurs Richard HAAS, Guillaume HAMON, Eric TOULGOAT, Jean-Yves HINAULT, Cécil MOUTON, Danick PICHOT, Erwan MOISAN, Mathieu CHARLES, César LUCAS, Philippe BOUCHARD, Julien BALADI

Absents excusés Mesdames Maéva VENIN (pouvoir donné à Marie-Gabrielle RAULT-NIZETTI), Mélody LESSIGNY (pouvoir donné à Karine MACE), Lydie LETEXIER (pouvoir donné à Philippe BOUCHARD)

Messieurs Yannick CHAPELAIN (donne pouvoir à Guillaume HAMON), Sébastien BOUL (donne pouvoir à Francia JAFFRAIN), Régis BEELDENS (pouvoir donné à Jean-Yves HINAULT), Yann HAMON (pouvoir donné à Valérie TRAISSAC)

Secrétaire de séance Madame Sylvie GUIGNARD

Secrétaire auxiliaire Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

Rapport n° 2026-77 **PETITE ENFANCE : EVOLUTION DE SERVICES**

Rapporteur : Madame Angélique STEUNOU, Adjointe à la Petite Enfance, Enfance-Jeunesse, Restauration scolaire et entretien des locaux

La crèche familiale a été créée en 1992 sur le territoire. Il s'agissait alors du 1er mode d'accueil municipal de la petite enfance. En 2014, la crèche collective les p'tites pousses a été mise en service et permet d'accueillir une quarantaine d'enfants. Les 2 services fonctionnant depuis cette date, les parents s'orientent tantôt vers le collectif, tantôt vers le familial, lors des inscriptions et des commissions d'attribution.

La crèche familiale a accueilli jusqu'à 45 enfants et employé 17 assistantes maternelles. A ce jour, le service accueille 9 enfants et emploie 3 assistantes maternelles en CDI depuis le départ en retraite d'un agent. Le service est encadré par une éducatrice de jeunes enfants à mi-temps depuis janvier 2024.

Le nombre d'assistantes maternelles et donc d'enfants accueillis n'a cessé de diminuer depuis 2015 du fait :

- d'un souhait d'indépendance financière des assistantes maternelles qui s'orientent plutôt vers une pratique privée plus rémunératrice ;

Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 022-212201065-20260706-DEL2026_77-DE

- de diverses raisons médicales et d'arrivée en âge à la retraite pour les salariés qui n'étaient alors pas remplacés ;
- du changement de direction au sein du multi-accueil ;
- de difficultés de recrutement depuis 2021.

Dans le même temps, la réalité démographique du territoire de l'agglomération briochine, du fait d'un vieillissement de population a également pour conséquence une diminution importante du nombre d'assistantes maternelles, et du nombre de demandes au sein de la commission d'attribution des places en crèche, passé d'une vingtaine de demandes en moyenne à 14 en avril dernier.

Face à cette situation, il a été décidé en avril 2025 d'organiser une rencontre avec les assistantes maternelles indépendantes afin de présenter le service et de publier une annonce visant au recrutement d'un nouvel agent. A la suite de ce processus, une seule personne a fait acte de candidature : depuis, pour des raisons personnelles, le recrutement a dû être retardé, et les capacités d'accueil limitées.

Enfin, il est également à noter les évolutions dans les attentes des familles : si les besoins de contrats longs à la semaine sont toujours présents, de plus en plus de familles souhaiteraient pouvoir avoir des solutions de garde de courte durée permettant de répondre à des besoins ponctuels d'accueil. L'accueil ponctuel favorise également le répit parental et leur permet de disposer d'un temps pour eux, que ce soit pour des démarches professionnelles, administratives, du temps de loisirs ou de repos.

Il est donc proposé d'engager une restructuration des services de la petite enfance sur le territoire permettant :

- d'envisager un risque de fermeture progressive de la crèche familiale d'ici au 30 juin 2027 ;
- de préparer la mise en place d'un service d'accueil occasionnel au sein du service Petite Enfance ;
- d'encourager les actions autour de la Parentalité en structurant et développant le dispositif et le mettant en place sur l'ensemble de la commune.

Un groupe de travail partenarial sera mis en place permettant de coconstruire la feuille de route, dans une logique de service public évolutif, en veillant à l'épanouissement des agents et en répondant aux besoins des parents. Une première rencontre sera effectuée au cours de la 1ère quinzaine de septembre.

Dans l'hypothèse d'une fermeture qui interviendrait au terme des travaux qui seront engagés par le groupe de travail, il a été indiqué que l'employeur est tenu d'examiner les possibilités de reclassement ou, en cas d'échec, de licenciement. Quel que soit le choix qui sera fait par les agents de la crèche familiale, il est précisé qu'un accompagnement qualitatif sera proposé, et que des aménagements de calendrier pourraient également être mis en place si nécessaire.

Enfin, concernant les familles ayant des enfants actuellement intégrés au sein de la crèche familiale, l'état des lieux a permis de déterminer le nombre d'enfants et l'âge. Une information des parents sera ainsi réalisée leur indiquant que le service est en capacité d'accueillir leur enfant jusqu'au 30.06.2027.

Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 022-212201065-20260706-DEL2026_77-DE

Aussi,

Vu l'exposé des motifs ci-dessus et notamment la faible expression des demandes des familles de la commune pour un accueil en crèche familiale ;

Vu l'avis de la Commission Enfance/Jeunesse du 23 juin 2026 ;

Vu les avis du Comité Social Territorial des 16 & 30 juin 2026 ;

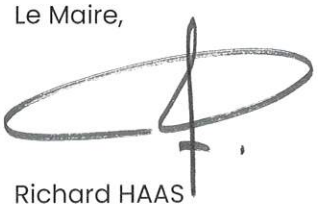
Il vous est proposé :

- D'engager la restructuration des services de la petite enfance sur le territoire via la mise en place d'un groupe de travail ;
- D'envisager un risque de fermeture progressive de la crèche familiale d'ici au 30 juin 2027 ;
- De préparer la mise en place d'un service d'accueil occasionnel au sein du service Petite Enfance ;
- D'encourager les actions autour de la Parentalité en structurant et développant le dispositif et le mettant en place sur l'ensemble de la commune ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette délibération.

Le présent rapport, mis aux voix, est ADOPTE à la majorité des suffrages exprimés (contre de Valérie TRAISSAC et son pouvoir Yann HAMON, Philippe BOUCHARD et son pouvoir Lydie LETEXIER, Julien BALADI, Amandine HARNAY).

Pour extrait conforme,
Langueux, le 8 juillet 2026

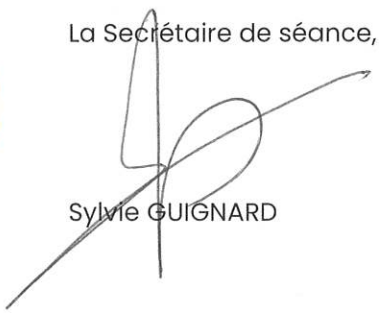
Le Maire,



Richard HAAS



La Secrétaire de séance,



Sylvie GUIGNARD